

RÉSEAU RÉGIONAL FORMEL DES STRUCTURES D'APPUI AUX PME DANS L'ESPACE UEMOA

1. PREAMBULE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'une des principales forces motrices de la croissance économique et de la création d'emplois au sein des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Depuis de nombreuses années, les gouvernements, les membres au développement et le secteur financier ont expérimenté et promu, avec des résultats mitigés, diverses solutions pour encourager le développement des PME. Néanmoins, l'accès au financement demeure l'un des principaux obstacles à la création, la survie et la croissance des PME.

La Finance au Service de l'Afrique (MFW4A), en collaboration avec **l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal (ADEPME)**, ont favorisé, la mise en place du Réseau des structures d'appui aux PME dans l'espace UEMOA. L'acte fondateur du Réseau est la déclaration d'intention dite «**Déclaration de Dakar**» du 30 Mars 2012.

Le Réseau a pour mission d'encourager l'échange d'information entre les membres et de promouvoir le dialogue avec les autorités nationales et régionales, le secteur financier et les membres internationaux.

La présente Charte est l'expression de l'identité du Réseau. Elle clarifie les objectifs, les attentes, les engagements réciproques des membres, et décrit les principes qui guident son action.

2. LES MEMBRES

Sont considérés comme membres de ce Réseau les adhérents à la présente Charte et signataires de la «**Déclaration de Dakar**».

Toute institution souhaitant rejoindre le Réseau doit être établie dans l'espace UEMOA. Il peut soumettre sa candidature par le biais du Secrétariat ou d'un membre ancien.

L'adhésion n'est prononcée qu'après avis du / des membre(s) actuel(s) de son lieu d'établissement.

3. OBJECTIFS DU RESEAU

L'objectif principal Réseau est d'accroître les synergies entre ses membres afin de promouvoir le développement de la PME. Il ambitionne de devenir une plateforme d'échange d'informations entre les structures d'appui et de dialogue avec le secteur financier, les autorités nationales régionales et les membres au développement.

De manière spécifique, le Réseau poursuit les objectifs ci-dessous:

- Appuyer la concertation, la réflexion et les échanges thématiques;
- Promouvoir le partage de l'information sur les approches novatrices et les exemples de réussite;
- Partager les expériences et échanger sur les solutions pour permettre aux structures de disposer des outils d'amélioration de l'offre de services aux entreprises;
- Harmoniser les actions d'appui aux PME, rationaliser les stratégies d'appui et mutualiser les moyens d'intervention;
- Renforcer le dialogue avec le secteur financier et les membres au développement, ainsi que le plaidoyer pour orienter les décisions des décideurs au niveau national et régional.

4. PRINCIPES FONDATEURS

Les membres au Réseau collaborent avec une volonté partagée d'offrir un cadre d'information, d'orientation, de formation et d'appui technique aux PME dans l'espace UEMOA.

- **Complémentarité**

Le Réseau encourage la réflexion, la coopération, la complémentarité afin de mettre en commun la richesse des diversités.

- **Réciprocité**

Chaque participant contribue aux échanges, à l'enrichissement du patrimoine commun et possède le droit de participer aux activités s'il respecte les conditions définies et ses obligations envers le Réseau.

- **Respect des sources**

Le Réseau capitalise sur les outils en matière de développement de l'entreprise et de facilitation de l'accès au financement. Néanmoins, toute information citée fait référence à l'auteur/ propriétaire et toute diffusion requiert son accord préalable.

5. LES VALEURS PARTAGEES

Les membres au Réseau s'accordent un respect mutuel.

- **Confidentialité**

Ils s'interdisent toute utilisation à des fins commerciales des informations échangées ou recueillies dans le cadre du Réseau.

- **Refus de la concurrence déloyale**

Ils s'interdisent toute exploitation des informations partagées au sein du Réseau à des fins de concurrence.

- **Obligations de Réserve**

Ils sont soumis à une obligation de réserve sur leurs activités respectives en dehors des canaux de communication et d'échange habituels du Réseau.

6. LES ACTIONS EN FAVEUR DES MEMBRES

Le Réseau est une plateforme au service des membres.

- **Mise à disposition du Réseau**

Afin d'optimiser le fonctionnement du Réseau, il est du devoir des membres de s'assister mutuellement sur les questions relevant des actions du Réseau.

- **Assurer la circulation de l'information**

La richesse du Réseau se situe dans le partage d'informations. Chaque participant se doit de contribuer à l'enrichissement de l'information disponible.

- **Œuvrer à la notoriété du Réseau**

Les membres font œuvre collective pour accroître la visibilité du Réseau qui en retour leur procure des avantages en termes de reconnaissance de leurs actions et de l'importance de leurs missions.

7. REGLES DE FONCTIONNEMENT

Le Secrétariat en liaison avec les membres assure l'animation du Réseau et veille à l'accomplissement de son programme de travail. Il assure également la conservation des comptes-rendus de réunion.

- **Représentation**

Chaque institution participante est représentée par son plus haut responsable qui pour des raisons d'efficacité peut éventuellement désigner un collaborateur comme point focal du Réseau. S'il le juge utile, il peut également confier à des collaborateurs des missions dans le but répondre aux obligations de son institution envers le Réseau.

- **Prise de décisions**

Le consensus sera privilégié comme mode de prise de décisions au sein du Réseau. Néanmoins, il peut y avoir recours au vote à la majorité simple dans certaines circonstances.

- **Réunions**

L'utilisation des moyens virtuels sera privilégiée pour les échanges et réunions. Néanmoins, les membres du Réseau se retrouveront au moins une fois par an dans un lieu physique. Les échanges virtuels sont strictement limités aux membres, sauf circonstance particulière.

En revanche, la participation aux réunions est étendue aux membres potentiels, au secteur bancaire, aux autorités nationales, institutions régionales (et aux membres au développement sélectionnés.

- **Communication externe**

Le Secrétariat coordonne les actions de communication extérieure. Au préalable, il en informe les membres du Réseau.

- **Contributions financières**

La participation au Réseau est gratuite. Les membres pourront néanmoins fixer des contributions financières pour couvrir les frais de fonctionnement ou le financement de certaines activités.

- **Modification de la Charte**

La présente Charte peut être modifiée si les circonstances l'exigent et après approbation des membres.

- **Non respect de la Charte**

Tout membre qui ne respecte pas les clauses de cette Charte s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation du Réseau.

Fait à Cotonou, Bénin

31 octobre 2013